

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A: Bid Receiving/Réception
des sousmissions**

Procurement and Contracting Services
73 Leikin Drive,
Visitor Center - Building M1
Mailstop # 15
Ottawa, ON K1A 0R2

Attn: Shannon Plunkett

Facsimile Number for Amendments: 613.825.0082

AMENDMENT - INVITATION TO TENDER

MODIFICATION - APPEL D'OFFRES

Tender to: Royal Canadian Mounted Police

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Soumission aux: Gendarmerie royale du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur
Facsimile No. - No de télécopieur:
Telephone No. - no de telephone:**

Title-Sujet: CONSTRUCTION –Detachment du Sept Iles	
Solicitation No. - No. de l'invitation 201702621	Date 25 aout 2016
Client Reference No. - No. De Référence du Client 201702621	Amend No.- No. du modif. 005
GETS Reference No. - No. de Référence de SEAG 201702621	
Solicitation Closes –L'invitation prend fin at - à 14 :00 hrs HE (heure de l'Est) on - le 1 sept 2016	
F.O.B. - F.A.B. Destination	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: dale.rudderham@rcmp-grc.gc.ca	
Telephone No. - No de telephone 613.843.5313	Fax No. - N° de FAX:
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction:	
Delivery Required - Livraison exigée:	Delivery Offered - Livraison proposée
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur	

Amendement n ° 5 de l'appel d'offres 201702621 a été délivré pour distribuer **Addenda N°.2, et de les questions et reponse partie n°.3** comme suit:

1. Addendum No.2 est attaché aux attachements

201702621_Addendum2.pdf

Devis et croquis Architecture (F) Addenda A1 -> pp 1 to 17

Specs and sketches Architect (E) Addenda A1 -> pp 18 to 80

Devis Mecanique (F) Addenda M02 -> pp 81 to 82

Specs Mechanical (E) Addenda M02 -> pp 83 to 84

Mechanical Dessins/Drawings (B) -> pp 85 to 86

Devis Electrique (F) Addenda E2 -> pp 87 to 89

Specs Electrical (E) Addenda E2 -> pp 90 to 92

2. Questions Partie N°.3

Q35. Section 09 65 19, art. 2.1.1 : Est-ce qu'il y a un patron de pose (motif) pour la tuile de vinyle, comme il y a 2 couleurs, ou il y a 2 couleurs pour le projet, mais une (1) seule couleur dans une même pièce?

R35. Voir note 22 Page A400.

Q36. Section 09 30 13, art. 2.6.5 : Pouvez-vous préciser où se trouve les seuils de marbre versus les bandes de transition en acier inoxydable?

R36. Il n'y aura pas de seuil de marbre. Voir Addenda No.2, A02.

Q37. A100 NOTES 13 : Est-ce les lignes diagonales d'une largeur de 1100 mm dans le local 602, en ligne avec la porte 503, qui correspondent à la note 13?

R37. Oui, voir Addenda No.2, A02.

Q38. A605 TABLEAU DES FINIS - local 103 et 604 : Il y a divergence entre le tableau des finis (fini des murs) et les vues sur la feuille A402. Confirmer que le tableau des finis a préséance sur les vues.

R38. Voir Addenda No.2, A02.

Q39. A605 LÉGENDE FINIS DE PLANCHER : Le revêtement de vinyle en feuille est identifié par les lettres VIN, alors qu'au devis (09 65 16) on identifie le produit par les lettres RS1 (art. 2.1.1.1 et 2.1.2.1). On parle bel et bien du même revêtement?

R39. Oui, voir addenda No.2, A02

Q40. Section 09 65 16, art. 2.1.1.1 : On demande une plinthe intégrée, alors qu'au point suivant (2.1.2) on spécifie une plinthe souple à gorge. À 2.1.5, on fait aussi mention d'une plinthe à gorge en PVC avec un rayon de 1 ½ po?!

R40. Voir addenda No.2, A02

Q41. Section 09 65 16, art. 3.4.9 : On fait mention de bandes décoratives. Confirmer s'il y a des bandes décoratives. Si oui, fournir le patron de pose ou le pourcentage à prévoir.

R41. Il n'y aura pas de bandes décoratives. Voir addenda No.2, A02.

Q42. Est-ce possible de faire les travaux de gazonnement et plantations d'arbustes après la date de fin des travaux mentionnée au devis, soit le 31 mars 2017.

R42. Oui il sera possible de compléter les travaux d'aménagement paysager et de pavage après la date du 31 mars 2017.

Q43. Est-ce possible d'ajouter ces sections de devis, elles ne sont pas dans les documents d'appel d'offres. 05-12-23 / 05-21-00 / 05-31-00

R43. Voir addenda No.1, M01

Q44. Est-ce possible de savoir la couleur du revêtement Corrugé, au devis, c'est la couleur QC-7500 et au plans, c'est QC-2624

R44. Voir addenda No.2, A02

Q45. Concernant l'article CS-01, devons-nous prévoir des frais dans notre soumission

R45. La GRC aura besoin de renseignements personnels après l'attribution du contrat pour effectuer des contrôles de sécurité. Cela se fait au détriment de la GRC.

Q46. Quels sont les poids des unités mécaniques (4)?

R46. Le poids des unités va dépendre du fabricant de l'unité et nous avons que 3 unité sur le toit.

RTU1 et 3 approx.; 350 kg (basé sur model LCA036H4D tel qu'indiqué dans l'addenda No.1, M01)

RTU2 approx.; 720 kg (basé sur model LCC120S4B tel qu'indiqué dans l'addenda No.1, M01)

Q47. Est-ce que l'aéroulque vraiment besoin de courir à travers les solives? (Voir les notes générales # 7 sur mech, dessins M300). Si oui, pourriez-vous confirmer quelle partie du bâtiment est le «toit inférieur»? (Je suppose qu'il est la partie "L" inversé forme, de H-N, puis K-N, allant de 1-8).

R47. Selon la description aux plans et devis. Voir les plans d'architecture

Q48. Est-ce possible de nous fournir la section de devis section de devis 07 52 16 Toiture de membrane de bitume élastomère, elle ne se retrouve pas au devis partie 1 de 3.

R48. Voir addenda No.1, A01.

Q49. Est-ce possible de préciser l'espacement des sous entremises SVP.

R49. L'espacement des sous entremises sera selon les recommandations du manufacturier (approximativement 1200mm)

Q50. Voir entre autre composition M1-B / M2-B.

R50. Voir addenda No.2, A02

Q51. Devis 26 32 13.04, p6, par 1.5.4 ; "Outils" aucun outils n'est requis pour le client.

R51. Selon la description au devis

Q52, Devis 26 32 13.04, p6, par 1.6 "Assurance qualité Z299.3", proposons ISO9001.

R52. Selon la description au devis.

Q53. Devis 26 32 13.04, p7, par 2.2.1.7 "Critères de calcul", la surcharge de 10% n'est pas exigée par la CSA C282.

R53. Selon la description au devis.

Q54. Devis 26 32 13.04, p14, par 2.7.5.1 "système de lubrification", une pompe d'amorçage avec horodateur n'est pas requise, compte tenu qu'il y a un exerciseur automatique dans le commutateur de transfert automatique et cet item n'est pas approuvé par le fabricant.

R54. Selon la description au devis.

Q55. Devis 26 32 13.04, p18, par 2.12.7 "système de démarrage", turbo équipé d'un accumulateur à ressort pour pré lubrification n'est pas requis, compte tenu qu'il y a un exerciseur automatique dans le commutateur de transfert automatique et cet item n'est pas approuvé par le fabricant.

R55. Selon la description au devis.

Q56. Devis 26 32 13.04, p18, par 2.13.4 "génératrice", les standards actuels sont classe H pour l'isolant , et élévation de 130 degrés C pour l'échauffement.

R56. Selon la description au devis.

Q57. Devis 26 32 13.04, p27, par 2.20..6 "contrôle qualité en usine", la surcharge de 10% n'est pas exigée par la CSA C282.

R57. Description au devis est suffisamment claire.

Q58. Devis 26 36 23, p3, par 2.3 "appareillage de commutation à contacteurs", le type à disjoncteur est-il accepté ?

R58. Selon la description au devis.

Q59. Devis 26 36 23, p4, par 2.3.10 "contact des chevauchement du neutre", est-il requis ?

R59. Selon la description au devis.

Q60. Devis 26 36 23, p7, par 2.5.9 "Dérivation manuelle et isolateur aux deux types de sources", valider si il s'agit d'un inverseur (transfer switch) de type "Bypass and isolation switches".

R60. Description au devis est suffisamment claire.

Q61. DIVISION 08 (3 sections sont manquantes) et la section 08 50 00 Fenêtre n'apparaît pas dans la table des matières)

08 31 00.01 – Portes de visites pour systèmes et installation mécaniques (voir partie 2 de 3)

R61. Cette section fait partie du devis mécanique.

Q62. DIVISION 10 (1 section est manquante)

10 44 16.19 – Extincteurs portatifs et couvertures de sécurité (voir partie 2 de 3);

R62. Cette section fait partie du devis mécanique

Q63. DIVISION 22 (1 section est manquante)

22 15 00 – Réseaux d'air comprimé pour usage général

R63. Voir Addenda No.1, M01

Q64. DIVISION 23 (8 sections est manquante)

23 07 13 – Calorifuges pour conduits d'air

R64. Voir Addenda No.1, M01

Q65. 23 23 00 – Systèmes frigorifiques autonomes refroidis à l'air (dans le devis cette section porte le numéro 23 81 40)

R65. Voir Addenda No.2, M02

Q66. 23 31 14 – Conduits d'air métalliques – Basse pression, jusqu'à 500 Pa

R66. Voir Addenda No.1, M01

Q67. 23 33 00 – Accessoires pour conduits d'air

R67. Voir Addenda No.1, M01

Q68. 23 33 14 – Registres d'équilibrage

R68. Voir Addenda No.1, M01

Q69. 23 33 53 – Revêtements intérieurs acoustiques pour conduits d'air

R69. Voir Addenda No.1, M01

Q70. 23 34 24 – Ventilateurs d'usage domestique

R70. Voir Addenda No.1, M01

Q71. 23 36 00 – Éléments terminaux de réseaux aérauliques

R71. Voir Addenda No.1, M01

Q72. 23 37 13 – Diffuseurs, registres et grilles

R72. Voir Addenda No.1, M01

Q73. 23 73 11 - Traitement de l'air – appareils monobloc (dans le devis cette section porte également le numéro 23 05 53.01)

R73. Voir Addenda No.1, M01

Q74. DIVISION 25 (1 section est manquante)

25 90 01 – SGE : Exigences particulières au site et séquences de fonctionnement des systèmes

R74. Voir Addenda No.1, M01

Q75. Y at-il des dessins de régulation mis en attente pour la libération?

R75. Pas de schéma de contrôle, voir le devis addenda No.1, M01 section 25 90 01

Q76. Do we have to control the 3 RTU's and if so, could we have a listing of the points to control or sequences of operation?

R76. Voir addenda No.1, M01 section 25 90 01

Q77. Concerning the VAV Boxes, on drawing #M403 there is a note that says that the boxes are coming with an actuator. In section 25 05 60 1.3.3.1 we have to provide the actuators. Do we have to include them?

R77. Voir addenda No.2, M02

Q78. Le dessin E101, dessin notes 1, 2 et 3 mention que le thermostat sont fournis par la division 23. Est-il juste ou sont le thermostat fournis par nous (Division 25)?

R78. Correction sera précisé en addenda.

Q79. Est-ce que les frais pour l'obtention du permis de construction est de la responsabilité de l'entrepreneur généraux ?

R.79. Oui.

Q80. Concernant les travaux de maçonnerie sur le nouveau bâtiment de la GRC à Sept-Iles, est-ce qu'il serait possible de valider le type de mortier intérieur et extérieur? La section devis 045012 nous demande d'utiliser le mortier de type S à l'extérieur et le mortier de type N à l'intérieur. Cependant selon le fournisseur du bloc de béton et la brique il est recommandé de faire le contraire, soit le type N à l'extérieur et le type S à l'intérieur.

R81. Utiliser le mortier type N à l'extérieur et à l'intérieur.

Q82. Est-ce qu'il est obligatoire d'utiliser des blocs en béton léger tel que demandé au devis 042200 article 2.1.1.1 car celui-ci coute 2 fois plus chère à l'achat et il faut aussi ajouter des frais de production? De plus ce type de bloc ne sera pas retournable puisque c'est une fabrication spéciale.

R82. Utiliser le bloc de béton standard au lieu de légér.

Q83 Vous demandez dans le tableau des portes plusieurs portes "CTS-52"; est-ce que vous voulez des portes homologuées avec étiquette ou ce sera des portes standard en acier ou bois et c'est les coupe-son au devis de quincaillerie qui feront l'indice coupe-son (l'indice 52 ne sera jamais atteint de cette manière) ?

R83 Porte homologuée

Q84 Les portes de bois au devis sont demandées sans finition et la finition sera fait au chantier. Normalement la finition est fait en usine par le manufacturier de porte car c'est beaucoup moins dispendieux pour le client de le faire en usine qu'au chantier par un peintre. Que doit-on fournir ?

R84. Fini en usine

Q85. Porte # 101.1: au tableau des portes c'est demandé porte et cadre d'acier extérieur; au devis c'est une quincaillerie # 1 pour porte d'aluminium. Que doit-on fournir ?

R85. Porte en acier extérieur avec bris thermique

Q86. Porte # 203.2: elle n'est pas au tableau et elle est au devis groupe # 7 Doit-on la fournir ? si oui...nomenclature.

R86 Oui, la nomenclature est similaire à la porte 203.1

Q87. Porte # 201: vous demandez une porte de bois "CTS-52" ; il n'y a aucun manufacturier qui fait des porte de bois avec ce facteur...

Le maximum est "CTS-50". Si vous voulez "CTS-52" il faut fournir une porte d'acier.

Que doit-on fournir ?

R87. Une porte en bois de CTS-50 est acceptable.

Q88. Le luminaire type C1 n'est pas au tableau

R88. Pour le type de luminaire C1 voir addenda no. E2 de plus, prévoir quatres (4) appareils d'éclairage au del type 'e2' installés, centrés dans la marquise arrière, raccorder au circuit 'pe1-1' d'appareils d'éclairage périmétrique du bâtiment contrôlé par cellule photoélectrique. voir détail '4/e001'. matériau acceptable : senso lighting #leto 13 685-581-618-60-01-13 ou équivalent approuvé.

Q89. Est-ce possible de préciser des modèles pour casier à armes à feu / étagère murales suspendus

R89. Voir dessin A100 note no.5

Q90. Pouvons-nous faxer nos offres au lieu de courrier ou de les livrer?

R90. Non, nous devons recevoir l'offre originale avant la clôture. Mais vous pouvez réviser le montant de votre soumission par fax jusqu'à l'heure de fermeture. S'il vous plaît voir «Instructions aux soumissionnaires» dans l'appel d'offres pour plus de détails.

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS RESTENT LES MEMES